



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
Commune Le Parc**

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2025

Nombre de Membres

Afférents	Présents	Ayant pris part à la délibération
18	13	16

**Date de convocation
03 octobre 2025**

**Date d'affichage
15 octobre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le 14 octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans salle de la mairie Le Parc, sous la présidence de Mr Marc LENEVEU, Maire.

Présents : LENEVEU Marc, CHARDRON Jérôme, MARTIN Emilie, COSSÉ Christophe, PIEDAGNEL Christophe, ANFRAY Anne, GASTEBOIS Élise, JOSSEAUME -THOUVENIN Christine, DUBOIS Jérôme, BOUCAUD Daniel, LEVESQUE Catherine, FOUGERAY Bernard, LAUNAY Maryline,

Absents excusés : LECERF Sylvain, POULAIN Franck, ANDORIN Jonathan, LEPESANT Julien

Absents : PAUTONNIER Roland.

Procurations :

Sylvain LECERF ayant donné procuration à LENEVEU Marc.
Julien LEPESANT ayant donné procuration à COSSÉ Christophe.
Jonathan ANDORIN ayant donné procuration à Émilie MARTIN.

Mme MARTIN Emilie a été nommée secrétaire

Délibération 2025 -080

GATP : Avenant n°1 Lot 12 VRD – Clôture « construction d'une MAM »

Le conseil municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire

Vu le code de la commande publique

Vu la délibération n°2024-106 du conseil municipal du 03 décembre 2024 relative à l'attribution des lots pour le marché « Construction d'une maison d'assistantes maternelles »

Vu la réunion de la commission d'appel d'offres en date du 14 octobre 2025 approuvant cet avenant,

Un marché public de travaux relatif au lot 12« VRD – Clôture » a été conclu le 22 janvier 2025 avec la société GATP pour un montant initial HT de 21 000.00 €

EXPOSE

- Modification de la clôture en mettant une clôture pleine, à la demande de la PMI et pour une meilleure protection des enfants.



Montant initial du marché HT	21 000.00 €
Montant de l'avenant n°01 HT	3 510.00 €
Montant modifié du marché HT	24 510.00 €
TVA 20 %	4 902.00 €
Montant modifié du marché TTC	29 412.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide à l'unanimité des membres présents ou représentés** :

Article 1 : De conclure l'avenant n°1 du lot 12 « VRD-Clôture » avec la société GATP pour le marché « Construction d'une MAM » pour un montant en plus-value de 3 510.00 € HT augmentant le marché à 24 510.00 € HT.

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 du lot 12 considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Compte tenu de la réception à
Et la publication le
La Sous-préfecture le
Le Parc, le
Le Maire, Marc LENEVEU

Pour extrait conforme, le Maire
Marc LENEVEU

